

ÉLECTIONS 2022



L'ÉDUCATION POPULAIRE, UNE FABRIQUE DE LA RÉPUBLIQUE

100%
EDUC'
POP'

SOMMAIRE

1.



PARTAGEONS NOS ANALYSES

2.



**FAIRE RÉPUBLIQUE AVEC L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET LES JEUNES**

3.



**AGIR ENSEMBLE, ÉDUCATION POPULAIRE
ET POUVOIRS PUBLICS**

4.



**POUR UNE POLITIQUE NATIONALE
POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE**

5.



**POUR UNE POLITIQUE DE JEUNESSE
TRANSVERSALE AVEC ET POUR LES JEUNES**

100%
EDUC'
POP'

LABORATOIRE
DE DÉMOCRATIE

100%
EDUC'
POP'

ATELIER DE
LIEN SOCIAL

100%
EDUC'
POP'

ESPACE DE
CITOYENNETÉ

100%
EDUC'
POP'

FABRIQUE DE
TERRITOIRES





1 •

PARTAGEONS NOS ANALYSES

REGARD SUR 5 ANS EN FRANCE



DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS ...

Ces cinq dernières années, la France a connu des événements et des phénomènes qui sont une nouvelle fois venus interroger, éprouver le sens et la cohésion de son modèle démocratique et social : les mobilisations sociales contre la loi Travail ou contre la réforme des retraites, le mouvement dit des « gilets jaunes » ou la pandémie COVID. Ils ont été un nouveau révélateur des inégalités éducatives, sociales et économiques à l'œuvre dans notre pays.

Des attentats terroristes ont une nouvelle fois touché la France créant à la fois un fort sentiment d'appartenance au pays de la liberté, de la fraternité et des droits humains mais aussi une stigmatisation intolérable à l'égard des citoyen·ne·s ayant choisi l'islam comme religion.

Des jeunes et des moins jeunes se sont mobilisés contre les violences faites aux femmes, pour leur éducation, pour le climat et pour demander que les promesses républicaines d'égalité ou de sécurité soient tenues pour tous et toutes.

Le monde a été encore une fois à nos portes et nous n'avons pas su accueillir comme il se doit les enfants, femmes et hommes en situation de migration par des causes politiques, climatiques, éco-

nomiques ou de conflit. Dans le même temps, la solidarité a été reconnue comme un principe constitutionnel.

Enfin, toutes les études montrent que la défiance est grandissante à l'égard « du et des » politiques, défiance faisant très souvent le lit des démagogues et de la banalisation des idées d'extrême droite.

... AUX EFFETS POLITIQUES, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

Ces événements et phénomènes ont révélé ou accentué des crises déjà à l'œuvre : crise économique, sociale, démocratique. De ces crises, les premières victimes sont les plus fragiles, les classes populaires, et notamment les enfants et les jeunes qui ne peuvent bénéficier des solidarités intrafamiliales. La situation d'un certain nombre de jeunes avant la COVID 19 était déjà inquiétante ; la crise sanitaire, économique et sociale est venue aggraver la précarité de bon nombre d'entre eux. Une attention toute particulière devrait être

apportée au 16-25 ans en développant des politiques publiques qui dépassent la seule question de l'insertion professionnelle.

Même s'il n'est plus central, le travail est un marqueur qui rythme la vie et structure les relations sociales. La crise COVID et les nouvelles lois qui la gèrent ont accéléré l'évolution du travail tant sur le plan des formes de travail que sur le rapport au travail. Pour une partie de la population, le télétravail vient par exemple interroger les modes de socialisation humaine.

Les technologies numériques ont pris un essor important depuis 20 ans. Les périodes de confinement pour lutter contre la pandémie COVID ont accéléré des usages pour le télétravail des salarié·es ou des élèves, pour maintenir les liens familiaux, amicaux ou sociaux, pour consulter un médecin, pour se rassembler et débattre, pour se réunir en association, pour proposer des activités. Même si cette évolution peut être jugée pour une part positive, elle implique des points de vigilance: l'accès et l'usage du numérique par tous, pour tous, partout, le droit à la déconnexion, le maintien des relations humaines de proximité, etc.

UNE DÉMOCRATIE MODERNE QUI CONTINUE À SE CHERCHER

La démocratie représentative est essentielle pour le bon fonctionnement d'une République indivisible, laïque, sociale et démocratique. Cependant, les échéances électorales qui ont succédé aux dernières élections présidentielles et législatives ont peu mobilisé. Cette faible mobilisation montre que, dans une société où la capacité des citoyen·ne·s à participer à la chose publique augmente, appuyer le système politique sur la seule démocratie représentative est insuffisant.

Ces dernières années ont particulièrement été marquées par l'aspiration des citoyen·ne·s à une démocratie plus directe. Des mobilisations fortes ont porté leur fruit comme certaines ZAD qui ont influencé des décisions publiques. D'autres ont donné lieu à des «grands débats», des «conventions citoyen·ne·s» ou des «consultations numériques» proposés par la puissance publique; force est de constater que les citoyen·ne·s s'en sont peu emparés et que trop souvent la société civile organisée en a été laissée de côté. Or cette société civile organisée parce qu'elle est diverse, parce qu'elle peut être un contre-pouvoir, constitue un corps intermédiaire incontournable pour toute démocratie qui se veut être moderne et participative. Récemment pourtant, cette force associative est questionnée voire mise en cause par la loi du 24



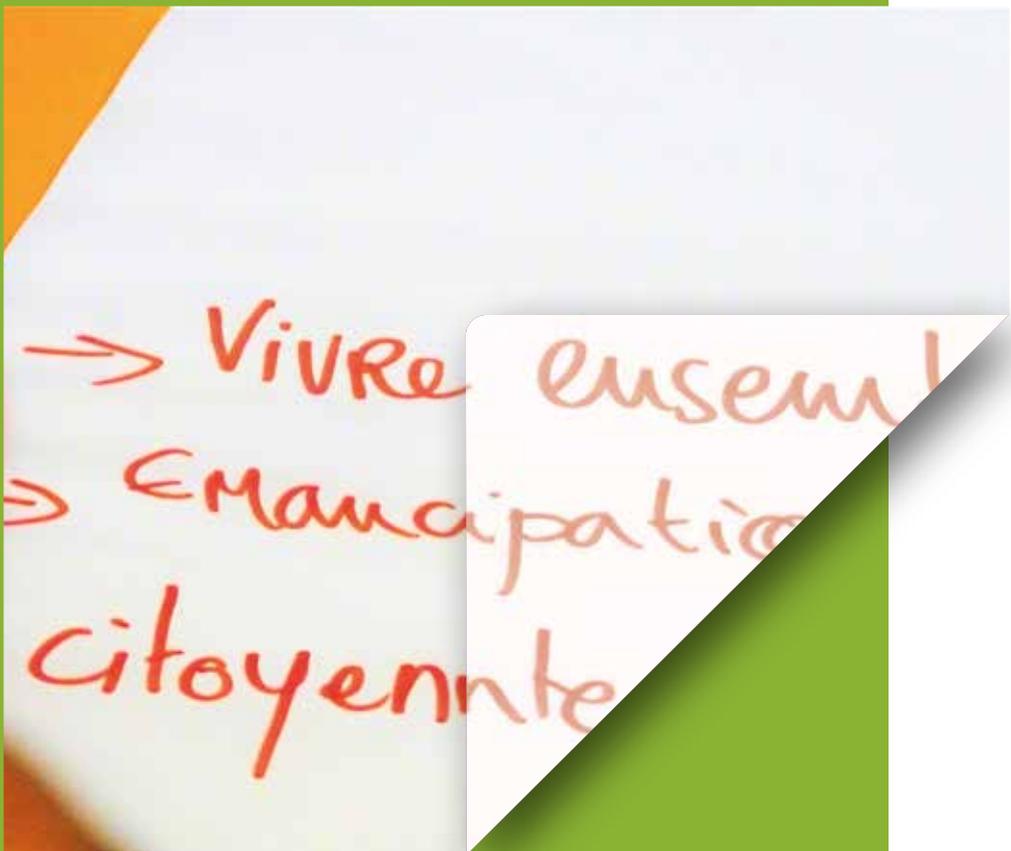
août 2021 confortant le respect des principes de la République, qui entend encadrer plus strictement les libertés associatives, notamment via l'accroissement du pouvoir de coercition administrative que permet le contrat d'engagement républicain. L'éducation populaire s'est vue elle-même remise en question à plusieurs reprises dans son autonomie associative, dans sa liberté pédagogique et dans ses savoir-faire d'animation de débats contradictoires. Or, une démocratie doit assumer les désaccords. L'éducation populaire sait les animer pour construire une société démocratiquement.

Les associations qui composent une large part de la société civile organisée sont, elles aussi, interpellées par les citoyen-ne.s qui interrogent la façon de faire « association ». On observe en effet un changement de

modèles d'engagement notamment chez les jeunes « pas moins engagé-es, mais autrement engagé-es » : d'un engagement porté au sein des associations vers des engagements portés par des individus qui s'impliquent dans des collectifs multiples et recherchent une mobilisation agile et réactive, parfois radicale, facilitée par les réseaux sociaux. Ces formes d'engagement peuvent cependant se révéler plus fragiles, plus émotionnelles, moins débattues, moins construites collectivement.

L'État peine pour autant à reconnaître ces expressions et mobilisations notamment chez les jeunes. Dans le même temps, il se positionne plus volontiers sur une injonction à des formes normées d'engagement tel que le service national universel.

REGARD SUR L'ÉTAT D'AUJOURD'HUI



UN MANQUE DE POLITIQUES STRUCTURELLES

Même si le gouvernement a su assumer en partie sa responsabilité dans le cadre de la crise sanitaire COVID en affirmant le « Quoi qu'il en coûte ! », l'État connaît des difficultés pour assurer son rôle structurant. Ces difficultés sont la conséquence d'un retrait progressif de la présence des services publics au plus près des citoyen-ne-s et d'une tendance au désengagement de politiques publiques structurantes au profit de l'usage du dispositif. Ces dispositifs entraînant de nouvelles modalités de financement des associations par appel à projets ou appel à manifestation d'intérêt (AMI) ne permettent par une vision de long terme du partenariat et réduisent la plupart des financements des associations pour ce qu'elles sont.

L'État continue de se chercher dans sa relation aux territoires (après 40 ans de décentralisation et une loi 4D à l'Assemblée nationale), dans sa relation à la société civile organisée et notamment aux associations (malgré une charte des engagements réciproques) et dans sa relation aux citoyen-ne-s.

UN ÉTAT SOUS PRESSION QUI N'A PAS LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Les mobilisations et mouvements sociaux des dernières années, par les tensions qu'ils ont générées, ont eu des incidences sur les relations fraternelles, entre les citoyen-ne-s eux-mêmes, mais aussi entre les citoyen-ne-s et l'État régalien comme la Police, l'École ou la Justice, et plus globalement sur notre façon de faire du « commun ».

Alors que ses moyens se réduisent, les attentes envers l'État sont croissantes pour faire face aux crises, aux pandémies, aux intempéries qui engendrent de nouveaux besoins sociaux, sanitaires ou matériels. Dans le même temps les évolutions technologiques, la nécessité de garantir la cohésion sociale et l'égalité des droits, de permettre l'accès de tous à la connaissance invitent l'État à investir dans l'éducation, la culture, le sport.





2 •

**FAIRE RÉPUBLIQUE
AVEC L'ÉDUCATION
POPULAIRE
ET LES JEUNES**

L'ÉDUCATION POPULAIRE, UNE RICHESSE POUR LA RÉPUBLIQUE



L'ÉDUCATION POPULAIRE EST UNE RESSOURCE INCROYABLE

Durant ces cinq années, l'éducation populaire a développé des actions socio-éducatives et culturelles, a créé des espaces ouverts à tous les publics, tout au long de la vie. À travers des méthodes actives, participatives et collectives, elle permet à chacun.e de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable de la société des territoires locaux au niveau européen¹. Colos, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, MJC, festivals culturels, scoutisme, chantiers de jeunes bénévoles, centres de loisirs, échanges internationaux,... : les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des actrices incontournables du vivre et de l'agir ensemble au plus près des citoyen-ne-s.²

En prenant en compte le contexte politique, social et économique et en permettant aux enfants, aux jeunes, aux citoyen-ne-s de les comprendre ensemble, l'éducation populaire constitue une force vive qui innove en matière éducative et participe à la co-construction des politiques publiques.³

L'éducation populaire a répondu présent au côté de l'État et des collectivités locales durant la pandémie COVID ou après l'attentat contre Samuel PATY. Elle a montré sa capacité à accueillir les conflits, en débattre, élaborer démocratiquement un avis commun, à ralentir les effervescences pour ouvrir des espaces de discussion sereins et apaisés, à proposer des innovations pour rester en lien avec les citoyen-ne-s, les adhérent-es de leurs associations, les jeunes, les enfants, les familles. Elle a montré sa capacité à aller vers les publics les plus éloignés et les accompagner pour qu'ils expriment par eux-mêmes leurs vies et propositions, à relayer aussi les difficultés et proposer des solidarités.

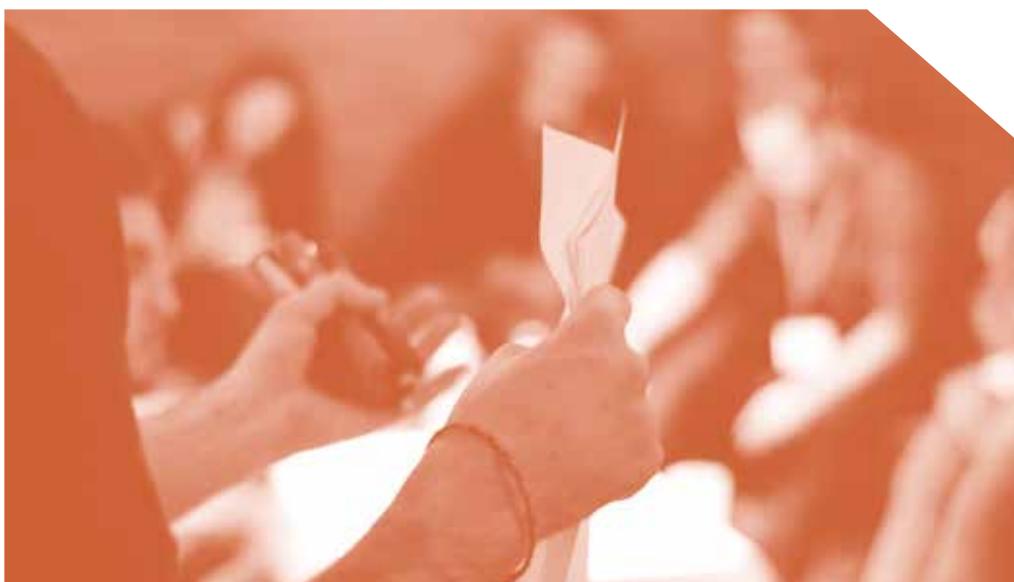
L'éducation populaire a su faire face à l'urgence pour préserver les valeurs communes et ouvrir des espaces d'engage-

- 1 • Le Cnajep s'engage pour une Europe citoyenne, sociale, solidaire et écologique, 2019.
- 2 • Le Cnajep s'engage pour la mobilité européenne et internationale, 2017.
- 3 • Cnajep, plaidoyer pour les élections municipales de 2020. Cnajep, plaidoyer pour les élections régionales et départementales de 2021.

ment divers.⁴ Elle a donné la parole aux jeunes pour qu'ils expriment leurs propositions pour améliorer leur participation politique.⁵

Elle a réussi également à prendre le temps de la construction collective pour répondre à des besoins éducatifs, sociaux, culturels⁶, économiques ou environnementaux. Un temps nécessaire pour l'appréhension par chacun et chacune des enjeux pour la mobilisation des savoirs.⁷

Dans chaque contexte, en analysant collectivement les situations, en mobilisant des pouvoirs publics, l'éducation populaire donne à voir sa capacité à agir avec des jeunes, avec des citoyen-ne-s, avec la société civile, avec des élu-es de la République pour inventer, résister, être résilient.



- 4 • Le Cnajep s'engage pour la diversité des engagements, 2017.
- 5 • Provox - 36 propositions pour faire évoluer la participation des jeunes, 2021
- 6 • Le Cnajep s'engage pour les droits culturels I, 2021.
- 7 • L'esprit scientifique, un cap à tenir pour les AJEP, 2021.

Cette capacité de réactivité et cette capacité d'anticipation pour construire l'avenir, l'éducation populaire la cultive par une double dynamique :

- Une dynamique de présence au niveau territorial en lien direct aux jeunes, aux habitant-es, aux citoyen-ne-s, aux militant-es, aux adhérent-es pour faire collectif, animer des initiatives, ouvrir des possibles, comprendre ensemble le monde.
- Une dynamique de têtes de réseaux nationales qui rassemblent, qui enrichissent et diffusent les pratiques, qui relaient les besoins et nourrissent les politiques publiques, qui revendiquent. Les adhérents trouvent sens dans ces têtes de réseaux pour agir, coopérer, comprendre, échanger, mutualiser.

Cette double dynamique se fait en lien avec les acteurs publics, l'État et les collectivités locales, qui sont des partenaires essentiels de l'éducation populaire.







3 •

AGIR ENSEMBLE, ÉDUCATION POPULAIRE ET POUVOIRS PUBLICS

RÉPONDRE AUX ENJEUX POLITIQUES D'AUJOURD'HUI



4 ENJEUX MAJEURS

L'éducation populaire promeut une société égalitaire, juste, solidaire, écologique et inclusive où chacun et chacune peut vivre dans la dignité, construire sa place, avoir un rôle, trouver son utilité sociale. Une société qui se donne collectivement les moyens de ne laisser aucune partie de sa population sur le côté. Une société cohérente et concordante des territoires à l'échelle nationale et qui sait regarder les enjeux européens et internationaux pour mieux comprendre le global et agir au local. Une société qui lutte contre les déterminismes sociaux, les discriminations et les racismes et agit pour construire la paix.

Cette société, l'éducation populaire cherche à la construire au quotidien avec les jeunes, avec les citoyen-ne-s en s'appuyant sur les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui maillent les territoires, mobilisent les Pouvoirs publics et structurent la société civile.

Pour construire cette société avec et par l'éducation populaire, 4 enjeux doivent particulièrement être réfléchis et travaillés collectivement à l'aune des questions de jeunesse et d'éducation :

- L'ENJEU DEMOCRATIQUE, pour construire une participation citoyenne à chaque échelle de territoire, du local à l'Europe, tant dans les corps intermédiaires que dans les urnes.
- L'ENJEU SOCIAL, pour permettre l'inclusion de toutes et tous dans la société et notamment des plus fragiles, des plus éloignés de l'accès aux droits.
- L'ENJEU ECOLOGIQUE, pour rendre chacun.e acteur et actrice de la transition écologique et peser sur les décisions publiques en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique.
- L'ENJEU NUMERIQUE, pour créer les conditions d'une appropriation collective des usages et contenus numériques et de leurs effets sur nos vies et notre environnement, et en faire des technologies libres au service de la cohésion sociale et de la démocratie.

ÉDUCATION POPULAIRE ET POUVOIRS PUBLICS : AGIR EN PARTENARIAT



FAIRE CULTURE COMMUNE POUR S'ENRICHIR MUTUELLEMENT

Pour répondre ensemble (associations de jeunesse et d'éducation populaire, État, collectivités locales, citoyen·ne·s) aux enjeux, il est important de revenir à des politiques nationales structurantes de long terme en matière de jeunesse, de loisirs, de culture, de sports, d'environnement, de vie associative, de formation. Dans le même temps, des politiques publiques spécifiques de soutien au secteur Jeunesse et Éducation populaire sont nécessaires. La co-construction de ces politiques doit se faire dans une interlocution efficiente entre les Pouvoirs publics et les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui évite tout risque d'instrumentalisation par des dispositifs surplombants et d'incompréhension dans la prise en compte de la nature même des projets associatifs. L'État et les associations de jeunesse et d'éducation populaire doivent s'employer à faire culture commune.

La construction de cette culture commune implique d'analyser les besoins locaux, de s'enrichir mutuellement de nos pratiques, d'agir en partenariat sur la base de projets partagés et de plus en plus d'opérer ensemble, de coopérer. Nous devons le faire à chaque échelle de territoire car il y a urgence, pour la cohésion et la justice sociale, d'implanter de l'éducation populaire partout en France ! Dans les territoires ruraux comme urbains où vivent

les plus fragilisés, à proximité des jeunes, des citoyen·ne·s, des habitants, au plus près de l'École et des familles.

C'est ce que prévoit la loi NoTRE qui a fait de l'éducation populaire une compétence partagée.

Implanter l'éducation populaire implique de penser le soutien dans une double dimension :

- 1 - Une dimension territoriale : soutenir l'éducation populaire c'est soutenir les têtes de réseaux nationales ET les associations territoriales de jeunesse et d'éducation populaire,
- 2 - Une dimension stratégique : soutenir l'éducation populaire c'est soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire pour ce qu'elles sont et ce qu'elles font, au quotidien.



4 •

**POUR UNE
POLITIQUE NATIONALE
POUR L'ÉDUCATION
POPULAIRE**



PROPOSITION 1

UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE CONCRÉTISÉE PAR 1% DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LA DÉPLOYER



Cette loi reconnaît l'éducation populaire comme une actrice de l'action éducative, sociale, culturelle, sportive, environnementale, de la formation tout au long de la vie, participant de l'économie locale et de l'aménagement du territoire. Cette loi vise à assurer la présence d'au moins une association de jeunesse et d'éducation populaire pour 10 000 habitants. Pour ce faire, elle :

- **INSTITUE** un agrément « Jeunesse et éducation populaire » qui s'étend du local au national et donne des moyens spécifiques aux réseaux et fédérations qui structurent l'éducation populaire en France pour garantir l'efficacité de cet agrément ;
- **PROGRAMME** un soutien pluriannuel des associations de jeunesse et d'éducation populaire nationalement comme territorialement sur la base de leur projet associatif global ;
- **PERMET** un développement de l'éducation populaire dans les territoires les plus fragilisés métropolitains comme ultramarins ;
- **ENCOURAGE** le cofinancement des associations de jeunesse et d'éducation populaire par les collectivités avec le principe d'1 euro mis par l'État, 1 euro mis par la collectivité... et réciproquement ;

- **ACCROÎT** le Fonds de développement de la vie associative pour la formation des bénévoles (FDVA) et intègre un fonds d'expérimentations et de recherches-actions d'éducation populaire ;
- **REVALORISE** annuellement les postes FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) et en double le nombre sur 5 ans ;
- **PÉRENNISE** une aide au départ des enfants et des adolescent·es en colonie de vacances.



PROPOSITION 2

UNE CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES « ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE ET POUVOIRS PUBLICS »



Depuis 2014, la charte des engagements réciproques « Associations, pouvoirs publics » appelle à une déclinaison sectorielle de cette charte. Pour agir dans des cadres politiques et partenariaux communs aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et aux Pouvoirs publics, l'éducation populaire souhaite signer une charte des engagements réciproques avec l'État, les associations d'élus et de collectivités locales et la branche « famille ». Cette charte :

- **AFFIRME** la singularité des associations de jeunesse et d'éducation populaire dans leur dimension de mobilisation citoyenne, de levier d'émancipation et de contre-pouvoir ;
- **RECONNAIT** l'éducation populaire comme démarche de construction collective de savoirs, de savoirs critiques ;
- **RENFORCE** le sens et la portée de l'agrément Jeunesse Éducation Populaire ;
- **PROMEUT** une culture de la coopération et des dynamiques partenariales entre associations d'éducation populaire, mais aussi avec d'autres acteurs de vacances.

PROPOSITION 3

UNE GOUVERNANCE POUR DÉPLOYER L'ÉDUCATION POPULAIRE AU PLUS PRÈS DES JEUNES ET DES CITOYEN·NE·S



Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **NOMMENT** un membre du gouvernement chargé de l'éducation populaire ;
- **DÉSIGNENT** un chef de file de la compétence partagée « Éducation populaire » ;
- **FONT** évoluer le Comité d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) en un Comité d'orientation des politiques de jeunesse et pour l'éducation populaire (COJEP) qui soit :
 - Un espace de dialogue interministériel et interterritorial associant les services de l'État, les collectivités locales, la branche « famille » ;
 - Structuré autour d'une commission « Jeunesse » et d'une commission « Éducation populaire » de pleine exercice, espaces de concertation sur les politiques publiques d'État et territoriales et sur les dispositifs réglementaires ;
- **INSTITUENT** une rencontre annuelle « Éducation populaire » / « Pouvoirs publics » ;
- **INCLUENT** dans la formation des élus comme des cadres des administrations une formation à l'éducation populaire ainsi que sur le partenariat avec les associations et l'usage de la subvention ;
- **DOCUMENTENT** en permanence le développement de l'éducation populaire notamment en renforçant et diversifiant les moyens de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

PROPOSITION 4

LA RECONNAISSANCE DE TOUTES LES FORMES D'ENGAGEMENT POUR GARANTIR UN PARCOURS D'ÉDUCATION POPULAIRE TOUT AU LONG DE LA VIE



Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **RECONNAISSENT** le parcours BAFA-BAFD (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) comme un parcours d'engagement et structurent un statut de volontariat pour les animateurs, animatrices, directeurs et directrices engagés occasionnellement dans les accueils collectifs de mineurs pendant leurs vacances ;
- **AJOUTENT** dans le parcours d'éducation à la citoyenneté, la découverte d'opportunités d'engagement pour tous les jeunes volontaires ;
- **INSCRIVENT** dans le code du travail la possibilité de prendre 6 jours d'engagement par an payés par l'employeur et reconnaissent le droit à l'engagement des actifs sans emploi.

PROPOSITION 5

LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE



Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **CONFORTENT** la filière de formation professionnelle « Jeunesse et éducation populaire » ;
- **RENDENT** lisible dans chaque région l'offre de formation initiale et continue aux métiers relevant de l'éducation populaire ;
- **RENFORCENT** le cadre réglementaire des accueils de loisirs périscolaires en introduisant l'obligation d'une direction et d'un taux minimum d'animateurs et d'animatrices formés professionnellement.



5 •

**POUR UNE POLITIQUE
DE JEUNESSE
TRANSVERSALE AVEC
ET POUR LES JEUNES**



PROPOSITION 1

LA SÉCURISATION DES PARCOURS ET L'ACCÈS AU DROIT COMMUN

•

Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **GARANTISSENT** un revenu minimum stable ouvert dès 18 ans pour tous les jeunes sans ressources et ne prenant pas en compte les allocations familiales et les APL (aides au logement), pendant toute la durée du parcours d'insertion des jeunes avec un accompagnement administratif et humain vers l'emploi et une couverture maladie;
- **SUPPRIMENT** les conditions d'accès du Revenu de Solidarité Active (RSA) pour les moins de 25 ans;
- **DÉVELOPPENT** la Garantie Jeune universelle;
- **METTENT** en place des dispositifs itinérants type "caravane" de l'administration ou dispositifs d'accompagnement au numérique. Et, en complément de la mise en place effective d'un service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes en territoires, renforcent la boussole des jeunes avec une présence physique;
- **ASSURENT** un droit à la santé dès le plus jeune âge.

PROPOSITION 2

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE ET UNE CITOYENNETÉ CHOISIE

•

Il est important de ne pas infantiliser les jeunes. Pour cela, il faut soutenir des formes variées de participation pour permettre aux jeunes d'avoir le choix, la possibilité de proposer, de décider. Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **SOUTIENNENT** la diversité des formes d'engagement: associations de jeunesse et d'éducation populaire, accueils collectifs de mineurs, centres de vacances, conseils d'enfants et de jeunes, juniors associations, associations temporaires d'enfants, conseils de vie lycéenne, service civique, ...
- **DÉVELOPPENT** le dispositif du service civique et conservent ses aspects positifs pour la jeunesse: formation inclusive, ...
- **RENOUVELLENT** et limitent le nombre de mandats, en nombre et en durée, pour permettre aux jeunes de prendre des responsabilités dans les instances décisionnelles des associations et des institutions politiques;
- **AMÉNAGENT** les emplois du temps du secondaire pour permettre l'engagement;
- **RENFORCENT** la formation à l'esprit critique au sein des écoles avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

PROPOSITION 3

UNE GOUVERNANCE ET UNE MÉTHODE DE CO-CONSTRUCTION PARTAGÉE DES POLITIQUES DE JEUNESSE

•

L'organisation des missions de l'État en matière de jeunesse connaît une grande instabilité. Pour y remédier, l'État doit se doter d'une organisation stabilisée, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré, pour favoriser la transversalité des politiques de jeunesse. Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **ÉLABORENT** un schéma d'organisation de l'action publique en matière de jeunesse : si la région est depuis 2017 chef de file en matière de politique jeunesse, les autres niveaux, notamment départemental, ont des compétences à mettre en cohérence. L'État doit fixer un cap et une intention politique forte en matière de politique jeunesse ;
- **METTENT** en place des processus de dialogue structuré aux différents niveaux d'élaboration des politiques de jeunesse (nationale, régionale, ...) pour garantir la participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse.

PROPOSITION 4

DES MOBILITÉS CHOISIES ET DES PREMIERS DÉPARTS POUR AGIR ICI ET LÀ-BAS ...

•

Pour cela, les Pouvoirs publics :

- **DÉVELOPPENT** une politique publique de gratuité des transports en commun et des aides significatives pour l'accès à un premier véhicule ;
- **SOUTIENNENT** les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui permettent aux jeunes de vivre un « premier départ » ;
- **PERMETTENT** à tous les jeunes de faire l'expérience d'une colonie de vacances, d'une classe de découvertes, avant 14 ans ;
- **RENFORCENT** la dimension écologique dans les enjeux de mobilité.

PROPOSITION 5

LE LOGEMENT, UN FACTEUR CLEF DANS LES PARCOURS D'ÉMANCIPATION DES JEUNES



Depuis 2017, le gouvernement annonce un grand plan de création de 80 000 logements pour les jeunes. Or la mise en oeuvre de ce programme peine à se traduire concrètement dans la réalité et pourtant, les besoins en logement des jeunes ne cessent de croître. Pour répondre à cela, les Pouvoirs publics :

- **DÉVELOPPENT** une offre de logements accessibles pour les jeunes : depuis 2017, le gouvernement annonce un grand plan de création de 80 000 logements pour les jeunes. Or la mise en œuvre de ce programme peine à se traduire concrètement dans la réalité et pourtant, les besoins en logement des jeunes ne cessent de croître ;
- **ADAPTENT** la réforme de la contemporanéité des ressources dans le calcul des APL à la spécificité des parcours des jeunes : la mise en œuvre de la dernière réforme des APL, (« la réforme de la contemporanéité » de la prise en compte des ressources des allocataires) impacte, sans surprise, particulièrement les jeunes. L'aide au logement est plus qu'une aide au paiement d'un loyer pour les jeunes : elle leur permet concrètement d'accéder à la pierre angulaire de la construction de leur autonomie, un logement.





Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, qui rassemblent près 100 000 associations locales, mobilisent plus de 500 000 jeunes engagés dans des projets et concernent plus de 10 millions de personnes.

Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (les CRAJEP) implantés sur l'ensemble du territoire. Membre fondateur du Forum européen de la Jeunesse, le Cnajep, en tant que Conseil national de Jeunesse, est également particulièrement impliqué sur les questions de citoyenneté et de politiques de jeunesse au niveau européen.

Pour plus d'infos: www.cnajep.asso.fr



- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-val de Loire
- Grand Est
- Guadeloupe
- Hauts-de-France
- Ile-de-France
- La Réunion
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire